



COMPTE RENDU du 25 mars 2024

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an 2024, le 25 mars 2024 à 19 heures 00,
Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis au salon d'honneur de la Mairie de Sermaize-les-Bains, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 19 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19
Membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 17

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Saïd YACOUBI, Liliane BERECHÉ, Nicole BILLAUDEL, Alain PAUPHILET, Jean-Pierre DRALET, Arnaud PROVOST, Andrée PARÉ, Catherine GRENIER, Marie-Odile HECQUET, Carine KOST, Corinne PEIGNOT, Corinne DEFFAY et Sébastien VERMAUX

ABSENTES EXCUSÉES : Madame Claude BLAISE, Messieurs Laurent GRAFTIAUX, Éric BRIARD, Pierre-Marie DELABORDE

ABSENTS : Messieurs Anthony CANIPELLE et Cédric DAVIGNON

POUVOIR :

Monsieur Laurent GRAFTIAUX à Monsieur le Maire
Madame Claude BLAISE à Madame HECQUET Marie-Odile
Monsieur Éric BRIARD à Madame Andrée PARÉ
Monsieur Pierre-Marie DELABORDE à Madame Carine KOST

Monsieur Arnaud PROVOST a été nommé secrétaire de séance.

Compte-rendu du 14 mars 2024

Madame Marie-Odile HECQUET signale qu'elle s'était abstenue lors de la délibération n°8/2024 relative à la fixation du nombre d'adjoints.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Le sujet relatif à la mise à disposition d'un agent communal au profit du CCAS est retiré de l'ordre du jour.

Délibération n°21/2024 : Signature de la convention Petites Villes de Demain valant ORT

Monsieur le Maire rappelle que la candidature des communes de Sermaize-les-Bains et Pargny-sur-Saulx a été retenue dans le cadre du programme Petites de Villes de demain en 2021 et une convention cadre d'adhésion au programme a été signée.

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours en accompagnant les collectivités dans leur programme de revitalisation. Le programme a pour

objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire.

La Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx (4CVS) soutient les deux communes lauréates, notamment en mettant à disposition un chargé de mission.

Depuis la signature de la convention d'adhésion, les deux communes ont élaboré un diagnostic de territoire et des orientations stratégiques déclinées en fiches action. Cette démarche a permis de définir un périmètre d'intervention prioritaire sur chaque commune. Ces différents éléments sont listés dans la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Monsieur Alain PAUPHILET demande des explications sur le renouvellement du poste de chargé de mission à recruter sur 3 ans pour un coût global de 120 000 €, il demande si ce poste est à répartir entre les 3 collectivités : Pargny sur Saulx, 4CVS et Sermaize les Bains.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Christophe DEMEULEMEESTER, actuel chargé de mission pour le programme Petites Villes de Demain.

Monsieur Christophe DEMEULEMEESTER explique qu'il s'agit là d'une mesure qui figure au plan d'actions comme une proposition dont l'origine vient du cabinet d'études. Il s'agit bien d'une proposition et non d'un engagement. Cette proposition pourra être éventuellement discutée lors d'un comité de pilotage et si le comité de pilotage se prononce favorablement, on pourra en faire une fiche-action. La fiche action ne reprendra peut-être pas les mêmes termes que ceux évoqués par Monsieur Alain PAUPHILET, cela pourra être une définition différente.

IL ajoute que le principe du plan d'actions est que l'on ne peut mettre en fiche actions que ce qui figure dans les orientations stratégiques. Si cela ne figure pas dans les orientations stratégiques, on ne pourra pas le mettre au crédit du programme Petites Villes de Demain. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne pourra pas le faire sauf à conclure un avenant à la convention.

Monsieur Sébastien VERMAUX intervient et déclare qu'il est indiqué qu'on s'engage à faire des modifications du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Christophe DEMULEMEESTER répond par la négative, il n'y a pas de lien direct entre le plan local d'urbanisme et le programme PVD.

Monsieur Alain PAUPHILET déclare que le P.L.U devra être en cohérence avec le S.C.O.T. qui sera signé courant novembre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

- **APPROUVER** le contenu de la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre valant ORT ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération n°22/2024 : Succession Jacqueline DEVIN : vente des terrains à Sommelonne

Monsieur le Maire rappelle le leg de Madame DEVIN Jacqueline avec obligation de reverser les fonds au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

Il liste les biens détenus sur la commune de Sommelonne, il s'agit de terres ou de parcs :

- Section A11 La Poterie d'une surface de 0 a 81ca
 - Section A 13 La poterie d'une surface de 7a 10ca
 - Section A94 Devant le bois brûlé d'une surface de 12a 65ca
 - Section A128 Le Rosier d'une surface de 21a 20ca
 - Section A135 Le Rosier d'une surface de 18a 10ca
 - Section A151 Le Blanc bonnet d'une surface de 30a 35ca
 - Section A304 la Tannière d'une surface de 57a 32ca
- Pour un total de 1ha 67a 17ca

Il suggère de retenir la proposition intéressante de Messieurs GODIN.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VENDRE** l'ensemble des parcelles listées ci-dessus au profit du GFA de la Houline basé à Sommelonne ;

- **FIXER** le prix de vente à 10 000 € auxquels s'ajouteront les frais notariés ;
- **REVERSER** l'intégralité des fonds perçus par cette vente, déduction faite des frais supportés par la commune, au profit du Centre Communal d'Action Sociale. La somme sera prélevée au compte 65888 « Autres » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Délibération n°23/2024 : Succession Jacqueline DEVIN : vente d'un bois à Baudonvilliers

Monsieur le Maire rappelle le leg de Madame DEVIN Jacqueline avec obligation de reverser les fonds au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une proposition pour l'achat du bois Section AA 11 Le champ Quarré d'une surface de 15a 45ca situé à Baudonvilliers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VENDRE** la parcelle section AA11 Le champ quarré d'une surface de 15a 45ca située à Baudonvilliers au profit de Monsieur NUYTTENS Jean-Bernard ;
- **FIXER** le prix de vente à 6 500 € auxquels s'ajouteront les frais notariés ;
- **REVERSER** l'intégralité des fonds perçus par cette vente, déduction faite des frais supportés par la commune, au profit du Centre Communal d'Action Sociale. La somme sera prélevée au compte 65888 « Autres » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Délibération n°24/2024 : Convention Citéo

Monsieur le Maire explique avoir reçu la demande de la part de Monsieur Alain PAUPHILET pour inscrire à l'ordre du jour la convention Citéo. Il ajoute que les documents fournis par Monsieur Alain PAUPHILET ont été transmis avec la convocation et lui passe la parole.

Monsieur Alain PAUPHILET rapporte l'approche de la société Citéo auprès du SYMSEM au cours d'un comité technique. La société propose aux collectivités d'intégrer leur dispositif et participer en définitive à l'élimination des ordures diffuses à droite, à gauche, de papiers, plastiques... Une convention doit donc être conclue avec chaque commune listée. La société Citéo s'engage à verser une somme de 0,90€ par habitant soit un montant annuel de 1 610 €.

Il ajoute qu'il y a un engagement avec cette société qui est de participer à l'élimination des déchets. Il appuie sur le fait que c'est déjà ce qui est fait par l'école Jeanne d'Arc qui ramasse les détritus une fois par an, par les pêcheurs qui le font également une fois par an et par les agents communaux qui le font au fil de l'eau. Ces déchets sont éliminés soit par la déchèterie, soit par les poubelles.

La contrainte est de répondre à un questionnaire qui liste les actions menées par la commune et l'élimination des déchets. La convention dure cinq années et est scindée en deux parties : une première période de deux ans et une seconde de trois ans.

Monsieur le Maire déclare que la somme susceptible d'être perçue est alléchante mais interroge pour savoir qui s'occupe du plan de lutte contre les déchets abandonnés. Car au départ, il y a beaucoup de monde et ensuite beaucoup moins voire plus du tout.

Madame Catherine GRENIER indique que les écoles font un ramassage dans leur coin et n'ont pas voulu le faire avec l'action qu'elle a menée.

Monsieur Sébastien VERMAUX évoque l'idée que si des associations se lancent dans de telles actions de nettoyage de la nature, la commune pourrait reverser une partie de la somme perçue au profit de ces associations.

Monsieur le Maire confirme la faisabilité d'un tel versement.

Madame Liliane BERECHÉ propose d'acheter des poubelles avec l'argent qui serait perçu.

Monsieur le Maire précise que le modèle de convention n'a pas été communiquée, que sur le site de Citéo, tout est dématérialisé. Leur site internet révèle qu'un plan de lutte contre les déchets abandonnés doit être établi et formalisé à savoir comment sont collectés et éliminés les déchets.

Madame Catherine GRENIER signale que la dernière fois qu'elle a appelé la déchèterie et le SYMSEM pour faire des ramassages de type monstres, il lui a été répondu qu'il ne faisait pas, que c'était terminé,

ils ne sont pas capables de gérer cela avec les bennes. La seule solution est d'apporter une benne d'enfouissement où l'ensemble de la collecte sera enterré. Elle ne voit donc pas l'intérêt de collecter.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain PAUPHILET s'il s'occupera de cette problématique.

Monsieur Alain PAUPHILET répond qu'il était chargé de rapporter l'information auprès des conseils municipaux et que si cela pose trop de contraintes, il faut laisser tomber d'autant qu'il faut donner réponse avant le 31 mars.

Madame Catherine GRENIER déclare qu'avant de se positionner, il conviendrait d'avoir davantage de détails.

Monsieur le Maire sollicite auprès de Monsieur Alain PAUPHILET la transmission de la convention.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de :

- **REPORTER** ce sujet à une prochaine réunion dans l'attente de communication de la convention

Communications et questions diverses

- Monsieur le Maire fait part que le Premier Ministre a reçu à l'Hôtel Matignon les lauréates du concours 101 femmes entrepreneures à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes en présence de Madame Aurore BERGER, Ministre déléguée chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations et de Madame Olivia GREGOIRE, Ministre déléguée chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation

Il rappelle que Madame Andréa BOURGOIN a déjà reçu deux prix par le passé : celui du meilleur croissant au beurre du Grand Est et celui du meilleur jeune boulanger de France.

- Monsieur le Maire souligne l'installation d'un nouveau magasin de fleurs sur la Place Charles de Gaulle et déclare être allé à la rencontre de la Fleuriste.
- Monsieur le Maire annonce l'arrivée d'un nouvel agent au secrétariat : Madame NICOLAS Mélina
- Madame Liliane BERECHÉ rapporte la réunion relative au véloroute : il s'agit de la liaison cyclable entre Sermaize les Bains et Vitry le François qui est à l'étude, il faut compter environ deux ans. Une prochaine rencontre sera programmée avec les communes pour étudier le tracé.
- Triathlon du Der : Madame Liliane BERECHÉ indique que les organisateurs et notamment Madame LAMOUREUX, Présidente sont à la recherche de bénévoles pour le week-end du 22 et 23 juin. Il est possible d'effectuer une demi-journée ou la journée complète. Elle ajoute qu'elle fera passer son adresse mail.
- Chats : Madame Liliane BERECHÉ déclare qu'elle est allée chercher avec Madame Carine KOST les cages auprès de l'association. L'opération débute mercredi matin à 7h dans la rue de l'Aquitaine. Elles sont allées rue de l'Aquitaine voir Madame Madeleine ARMAND. La capture des chats se fera quartier par quartier.

Madame Corinne DEFFAY précise que certains chats sont stérilisés mais non pucés.

Madame Liliane BERECHÉ explique qu'il s'agit d'une cage avec une trappe, l'animal passe sur une palette et la trappe se referme.

- Recrutement personnel : Monsieur Sébastien VERMAUX interroge à propos du nombre décroissant du personnel technique et de l'éventuel départ en retraite en fin d'année.

Monsieur le Maire annonce la tenue prochaine d'une réunion de la commission des ressources humaines pour évoquer ce sujet. Il précise que Monsieur Laurent GRAFTIAUX va travailler sur le planning des agents piscine le lendemain.

- Monsieur le Maire revient sur la réunion qui s'est tenue la semaine dernière à propos de la rue de Vitry. Il ajoute que Monsieur Laurent GRAFTIAUX avait pris soin de tracer la proposition de rond-point formulée par le Conseil Départemental. Le rond-point est acté.

Monsieur le Maire regrette les modifications des critères d'octroi des subventions DETR car ce genre de projet est exclu. Il ajoute qu'il convient maintenant de se tourner vers le Fonds Vert et l'agence de l'Eau. C'est la 4CVS, maître d'ouvrage de l'opération qui se charge de les demander. Aussi, les travaux ne pourront pas commencer en juin comme annoncé mais plutôt en septembre.

Monsieur Alain PAUPHILET interroge sur le pont entre Pargny sur Saulx et Heiltz le Maurupt.

Monsieur le Maire déclare que normalement les travaux du pont devraient être entrepris en octobre-novembre. Il indique également les travaux réalisés à Villers le Sec qui ont débuté. Ces travaux viennent décaler ceux de Sermaize les Bains pour permettre la déviation des véhicules par cette commune.

- Villa des platanes : Monsieur le Maire fait part du compte-rendu des contrôles réalisés sur les branchements d'eaux pluviales et eaux usées. Plusieurs maisons sont non conformes. Les travaux pour terminer la rue ne peuvent donc encore être réalisés.
- Piscine : Madame Carine KOST questionne sur le nombre de candidatures reçues pour la régie piscine. Monsieur le Maire indique avoir reçu une candidature.
- Rue d'Andernay : Monsieur Sébastien VERMAUX revient sur le sens de circulation de cette rue qui pourrait devenir sens unique et la déviation qui sera mise en place lors de la rue de Vitry est l'occasion de revoir le sens de circulation de cette rue.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voir avec le référent sécurité du Conseil Départemental.

- Accès Pompiers : Monsieur Sébastien VERMAUX sollicite la remise en état de la voie d'accès au centre de secours qui est abîmée.

Monsieur le Maire déclare que la réfection est prévue tout comme l'entretien des chemins mais qu'au préalable, il convient d'attendre la réparation du tractopelle.

- Poubelles de ville : Madame Carine KOST demande quand est programmée l'installation des nouvelles poubelles achetées.

Monsieur le Maire indique que l'installation demande du temps aux agents car il est nécessaire de faire un socle en béton.

Madame Catherine GRENIER signale que les emplacements ont été choisis.

Fin de la séance 20h15

Le Maire,

Saïd YACOUBI

